

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2007**

**Délibération**  
**n° 2007.12.450**

**Association OUEST  
ATLANTIQUE :**  
**suspension de  
l'adhésion**

**LE VINGT DECEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 décembre 2007**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Marie-Claude COURNEDE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Brigitte FONTANAUD, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Jean-Claude MOGIS, Cyrille NICOLAS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN

**Ont donné pouvoir :**

Jean DUMERGUE à Alain PIAUD

**Excusé(s) :**

**Excusé(s) représenté(s) :**

Bernard ALLIAT par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Marie-Claude COURNEDE, Gilles VIGIER par Brigitte FONTANAUD

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE /  
PARTICIPATION PARTENARIALERapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD****ASSOCIATION OUEST ATLANTIQUE : SUSPENSION DE L'ADHESION**

L'association OUEST ATLANTIQUE a pour mission de "Favoriser l'implantation et le développement d'entreprises exogènes sur le territoire, prioritairement dans le cadre des secteurs d'excellence des régions Pays de la Loire et Poitou-Charentes".

Par délibération n°230 du 11 juillet 2001, la communauté d'agglomération du Grand Angoulême a décidé d'adhérer à l'association OUEST ATLANTIQUE. La cotisation initiale était de 6 555 €/an.

Par décision du conseil d'administration du 14 décembre 2006, la contribution des agglomérations adhérentes a été fixée à 15 000 €.

Pour l'exercice 2007, AIRE 198 a pris en charge une partie de cette cotisation (5 000 €) pour chacune des agglomérations d'Angoulême et de Poitiers.

A l'occasion du débat relatif aux orientations budgétaires 2008 de la direction du développement économique et, compte tenu des contraintes budgétaires, des demandes de l'Office de Tourisme du Pays d'Angoulême au titre de la convention générale annuelle 2008 et de la faible lisibilité des actions de l'association OUEST ATLANTIQUE sur notre territoire, il a été décidé de suspendre l'adhésion de la ComAGA à l'association OUEST ATLANTIQUE au titre de l'exercice 2008.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 22 octobre 2007,

**Je vous propose :**

**DE SUSPENDRE** l'adhésion à l'association OUEST ATLANTIQUE au titre de l'exercice 2008 et donc le versement de la cotisation annuelle.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**26 décembre 2007**

**Affiché le :**

**26 décembre 2007**